

U A P E

Primaires

CARNET 2024/25

« Tout est aménagé pour la vie en communauté. »

Équipe éducative

« On peut se marrer, faire les fous mais pas trop quand même. »

Sandrine, 9 ans

« C'est important de créer une atmosphère de confiance et d'acceptation. »

Équipe éducative

« J'adore les éducatrices, elles sont trop géniales. »

Corinne, 8 ans

« J'aime aller en salle de gym ou jouer au foot. »

David, 11 ans

« Les enfants doivent pouvoir expérimenter des activités dans tous les domaines. »

Équipe éducative

« Il y a des jeux hyper bien que j'ai pas à la maison. »

Alexandre, 6 ans

« Nous sommes des professionnels passionnés et à l'écoute des besoins. »

Équipe éducative

« Je peux manger tranquille avec mes amis. »

Robin, 10 ans

« Nous faisons tout pour que les différentes personnalités puissent s'épanouir. »

Équipe éducative



Fondation
Fleurs
des Champs

L'UAPE UN LIEU DE VIE

L'UAPE est un lieu non-scolaire, convivial et communautaire. Dans ce lieu, il nous tient particulièrement à cœur de créer une atmosphère de confiance et d'acceptation de manière à ce que chaque enfant puisse s'épanouir, évoluer et avoir du plaisir à venir à l'UAPE. Le rythme de l'accueil, le cadre et les activités sont réfléchis à des fins pédagogiques : bien-vivre ensemble, se connaître et se respecter, découvrir le monde qui nous entoure, devenir autonome et responsable.

L'UAPE étant également un accueil complémentaire à la famille, nous accordons une place importante au partenariat entre l'équipe éducative et les parents. Si le besoin s'en fait sentir, si des questions méritent d'être approfondies, nous prenons un temps pour nous réunir afin d'échanger autour de votre enfant. Nous nous réjouissons de l'accueillir, de l'encourager dans ses expériences, de le valoriser dans ses dons et de l'orienter dans cette magnifique période de sa vie.



Pour l'ensemble des Uape primaires

Nicolas Bidaux

Responsable pédagogique

027 563 04 30

respuape@fleurs-des-champs.ch

UAPE
LENS



LENS ■ Centre scolaire de Lens, 1978 Lens (porte d'entrée côté salle de gym)

027 563 04 32 | uape-lens@fleurs-des-champs.ch



Loanne Galdo
Coordinatrice de l'Uape



Emilie Biner
Assistante socio-éducative



Pascale De Sepibus
Auxiliaire de l'enfance



Samanta Guagni
Apprentie ASE

UAPE MARTELLLES



MARTELLLES ■ Route des Martelles 2, 1971 Chermignon-d'en-Bas
027 563 04 33 | uape-martelles@fleurs-des-champs.ch



Madeline Sottile
Coordinatrice de l'Uape



Loriane Giletti
Assistante socio-éducative



Ewen Thomas
Auxiliaire de l'enfance



Julien Borgeat
Animateur socioculturel



Sandy Tschopp
Assistante socio-éducative



Paula Goncalves
Auxiliaire de l'enfance



Alan Rittiner
Educateur de l'enfance



Daiana Heritier
Auxiliaire de l'enfance



Sorenza Petter
Apprentie ASE

UAPE PAVILLON



PAVILLON ■ Centre scolaire du Pavillon Genevois, 3963 Crans-Montana

027 563 04 35 | uape-pavillon@fleurs-des-champs.ch



Céline Devanbéry
Coordinatrice de l'Uape



Gabriel Aase
Assistant socio-éducatif



Angela Vitale
Auxiliaire de l'enfance



Paula Goncalves
Auxiliaire de l'enfance



Clara Pinto
Apprentie ASE

UAPE FLANTHEY



FLANTHEY ■ Centre scolaire, Chemin du Tsaretton 9, 3978 Flanthey

027 563 04 31 | uape-flanthey@fleurs-des-champs.ch



Fanny Dayer
Coordinatrice de l'Uape



Sandy Clivaz
Assistante socio-éducatrice



Loriane Giletti
Assistante socio-éducatrice



Delphine Roux
Educatrice de l'enfance

UAPE RANDOGNE



RANDOGNE ■ Centre scolaire, Route cantonale Sierre 26, 3975 Randogne

027 563 04 34 | uape-randogne@fleurs-des-champs.ch



Jessica Tripodi
Coordinatrice de l'Uape



Manon Bétrisey
Assistante socio-éducative



Vanessa Pisenti
Auxiliaire de l'enfance



Florence Kalmbacher
Assistante socio-éducative



Thibaud Bellenfant
Assistant socio-éducatif



Audrey Zufferey
Apprentie ASE

HORAIRES ET DÉROULEMENT

Les horaires d'ouverture **durant la période scolaire** sont les suivants :

Lundi ■ mardi ■ jeudi ■ vendredi

	LENS / MARTELLS / RANDOGNE	PAVILLON	FLANTHEY
Matin	06.30 - 8.15	06.30 - 8.15	06.30 - 8.15
Matinée	Fermé	08.15 - 11.30 ¹	08.15 - 11.30 ²
Midi	11.30 - 13.30	11.30 - 13.30	11.30 - 13.30
Après-midi	Fermé	Fermé	13.30-16.00 (1H)
Soir	16.00 - 19.15	16.00 - 19.15	16.00 - 19.15

¹ Uniquement les mardis matin en raison du congé scolaire des 3-4H.

² Uniquement les jeudis matin en raison du congé scolaire des 2H.

Mercredi

Les enfants inscrits les mercredis sont accueillis dans leur UAPE de 6h30 à 19h15 sauf les enfants de Lens qui sont accueilli à Martelles. Les 5 à 8H ont l'école le mercredi matin. Un bus est organisé entre l'école à l'UAPE. Le transport des enfants entre la maison et l'UAPE est du ressort des parents.

Déroulement type d'une journée

Dès 6.30	Arrivée progressive des enfants
7.00 à 7.30	Déjeuné (facultatif)
8.00	Départ pour l'école, accompagné par une éducatrice, votre enfant va prendre le bus ou se rendre dans la cour pour rejoindre sa classe.
11.30 à 12.00	Retour de l'école. Temps d'accueil puis chaque enfant s'oriente selon ses besoins et envies (jeux libres, devoirs ou activités proposées).
12.00 à 12.45	Repas en commun et brossage des dents
12.45 à 13.30	Suite des activités
13.30	Départ pour l'école pour les 2-8H
13.30 à 14.00	Temps calme pour les 1H. Sieste selon les besoins.
14.00 à 16.00	Temps d'activité pour les 1H
16.00 à 17.00	Retour de l'école pour les 2-8H. Gouter en commun.
Dès 17.00	Départ progressif des enfants

ALIMENTATION

Repas

Moments très importants dans une communauté, les repas sont préparés chaque jour avec beaucoup de soin par l'équipe de cuisine dans un souci d'équilibre, de fraîcheur et de variété correspondant aux critères de nutrition infantile actuels. Tous les jours le chef prépare de bons plats pour les enfants, mettant leurs sens en éveil. Textures, goûts, couleurs... accompagnent les tout petits et les plus grands dans leur apprentissage sensoriel. Tous les menus sont labellisés Fourchette verte Junior (de 4 à 15 ans).

Les menus peuvent être consultés sur l'application  Eldora Menu. Code d'accès : 9434

Horaire des repas :

Petit-déjeuner	07.00 – 07.30 (facultatif)
Dîner	11.30 – 13.00 (plusieurs services)
Goûter	16.30 – 17.00

ATTENTION : Il n'y a ni arrivée ni départ pendant les repas.

L'enfant présent aux heures des repas mange exclusivement le menu proposé par la structure. La cuisine sort plus de 500 repas par jour. Un seul menu est proposé et il n'est pas possible de tenir compte des spécificités de chaque enfant. Cependant, nous vous invitons à parler avec l'équipe éducative lorsque cela concerne des choix éthiques ou de croyances afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

Les régimes alimentaires sont à annoncer au moyen du formulaire « demande de régime alimentaire ». Vous pouvez vous le procurer auprès des équipes éducatives. Ces informations nous sont nécessaires pour prendre position sur la faisabilité du régime alimentaire en cas d'allergie ou d'intolérance, afin de garantir la sécurité des enfants. Attention ! Il n'y a pas de prise en charge du régime pendant la demande et avant d'avoir reçu l'autorisation de notre service Qualité.

ENFANTINE – 1H ET 2H

Durant les temps de midi, les 1H et 2H sont pris en charge par les UAPE enfantine Croc'Soleil ou Fleurs des Champs (sauf pour les enfants de Flanthey qui restent à l'Uape de Flanthey). Les transferts en Bus entre l'école et l'UAPE sont organisés par l'équipe éducative et le corps enseignants. Les matins et les soirs, le lieu de prise en charge diffère selon le lieu de scolarité de l'enfant. La répartition est la suivante :

La prise en charge des 2H les jeudis matin (congé scolaire) se fera par les UAPE enfantine de Croc'Soleil et Fleurs des Champs (sauf pour les enfants de Flanthey qui restent à l'Uape de Flanthey).

ECOLE	Matin	Midi	Soir
LENS	Lens ou Croc'Soleil	Croc'Soleil	1H : Croc'Soleil 2H : Lens
MARTELLLES	Martelles ou Croc'Soleil	Croc'Soleil	Croc'Soleil
RANDOGNE	Randogne ou Fleurs des Champs	Fleurs des Champs	1H : Fleurs des Champs 2H : Randogne
PAVILLON	Pavillon ou Fleurs des Champs	Fleurs des Champs	Fleurs des Champs
CORIN	Croc'Soleil	Croc'Soleil	Croc'Soleil
M.-VILLAGE	Croc'Soleil	Croc'Soleil	Croc'Soleil

DÉPLACEMENT EN BUS

Les horaires des bus du matin et du soir sont les suivants

Ecoliers de Montana-Village : 8.00 à Martelles → 8.10 à Montana-Village
16.00 à Montana-Village → 16.15 à Martelles

Ecoliers de Corin : 8h10 à Martelles → 8h25 à Corin
16h30 à Corin → 16h50 à Martelles

Centre scolaire de Crans-Montana : 7h41 au Pavillon → 7h47 au Centre scolaire
16h10 au Centre scolaire → 16h25 au Pavillon

Règles d'usage du bus scolaire

Pour le bien-être de tous (chauffeur – enfants – parents – éducateurs/trices), voici les 9 règles que nous vous invitons à suivre et à faire suivre :

- Attendre l'arrêt complet du bus dans le périmètre indiqué en y respectant l'environnement. Pas de déprédations !
- Attendre que la porte s'ouvre et que les autres camarades soient descendus avant de monter dans le bus.
- Se déplacer et monter dans le bus dans le calme, sans se bousculer, ni pousser ses camarades.
- S'attacher (excepté bus de ligne) et rester assis pendant TOUT le trajet et jusqu'à l'arrêt total du bus. Laisser les fenêtres fermées.
- Être poli avec le chauffeur car il est là pour nous rendre service.
- Être calme et courtois avec ses camarades (ne pas se bagarrer ni se pincer, etc...)
- Respecter la propreté du bus (ne pas jeter des papiers par terre, ne pas coller de chewing-gum sur/sous les sièges, etc...)
- Respecter l'heure du départ du bus : le chauffeur a des horaires stricts et ne peut pas attendre les retardataires.

La responsabilité des enfants incombe :

- aux éducateurs/trices : depuis la sortie du bus jusqu'à l'UAPE ainsi que depuis l'UAPE jusqu'à l'entrée dans le bus (y compris dans les aires d'attente)
- aux parents : durant le trajet en bus
- aux enseignants : De l'école jusqu'à l'entrée dans le bus et de la sortie du bus jusqu'à l'école

Les chauffeurs avertissent les éducateurs/trices qui agiront de la manière suivante :

1. Avertissement écrit adressé aux parents.
2. Avertissement écrit adressé aux parents avec un jour d'interdiction de bus (à définir par l'éducateur/trice) pour les trajets UAPE – école et école – UAPE.
3. Avertissement écrit adressé aux parents avec une semaine d'interdiction de bus pour les trajets UAPE – école et école – UAPE.
4. Interdiction d'utilisation de bus durant un semestre pour les trajets UAPE – école et école - UAPE.

LES VACANCES SCOLAIRES

Nous désirons offrir à chaque enfant des vacances de qualité. Nous investissons du temps et de l'énergie pour imaginer une ambiance et des activités qui changent de l'ordinaire. Le temps des vacances c'est :

- ❑ Un rythme qui laisse de la place pour vivre des expériences enrichissantes et extraordinaires.
- ❑ Des activités, des sorties et des thématiques variées et au goût du jour.
- ❑ De nouvelles rencontres avec les enfants et les équipes éducatives des autres structures.

Exemples d'activités : Sortie à vélo, construction de cabane, chasse au trésor, fabrication du fromage à l'alpage, visite d'une entreprise, rencontre avec un sportif d'élite, excursion des 5 sens.

RYTHME DE LA JOURNÉE	HORAIRE
Arrivée	06.30 – 09.00
Activité du matin	09.00 – 11.45
Arrivée et départ possible	11.45 – 12.15 ou 13.00 – 13.30
Activité de l'après-midi	13.30 – 16.15
Départ possible	16.15 – 16.30 ou 17.00 – 19.15

Durant les vacances scolaires le contrat de fréquentation n'est pas valable. Les inscriptions se font par l'intermédiaire de notre site internet. Vous y trouverez les programmes d'activités et les formulaires d'inscription env. 30 jours avant chaque période de vacances. Les futurs 3H s'inscrivent dès le début des vacances d'été au programme des UAPE primaires. Les lieux d'accueil durant les vacances d'été sont à confirmer chaque année. La direction se réserve le droit de fermer en cas d'inscriptions insuffisantes.

Pendant les vacances scolaires, les UAPE sont regroupées en une seule selon le planning suivant :

VACANCES	DATE DE VACANCES	DÉLAIS INSCRIPTIONS	LIEUX
Automne	du 17.10.2024 au 25.10.2024	Du 01.09.2024 au 15.09.2024	UAPE de Lens
Noël	Du 23.12.2024 au 03.01.2025	Du 01.11.2024 au 15.11.2024	UAPE du Pavillon
Carnaval	du 03.02.2025 au 07.02.2025	Du 01.01.2025 au 15.01.2025	UAPE du Pavillon
Pâques	du 18.04.2025 au 25.04.2025	Du 01.03.2025 au 15.03.2025	UAPE de Martelles
Été	du 18.06.2025 au 16.08.2025	Du 01.04.2025 au 15.05.2025	Voir site internet

MEMO POUR LES PARENTS

❑ A fournir par les parents : Pour CHAQUE UAPE fréquentée le midi et/ou le soir, **des baskets ou des rythmiques à semelles rigides et non marquantes** qui serviront à la fois pour les activités dans l'UAPE et à la salle de gymnastique. Les autres chaussures de type pantoufle, crocs, chaussure à semelle lisse ne sont pas acceptées pour cause de sécurité. Pour les 1H à 3H, une tenue de rechange est vivement conseillée.

❑ Absence : **Toute absence doit être communiquée**. En cas d'absence de dernière minute de l'enfant (moins de 3 jours ouvrables), les représentants légaux avertissent le groupe PAR ORAL OU PAR TELEPHONE EXCLUSIVEMENT (les e-mails ne sont en aucun cas pris en compte) au plus tard à 7h30 et avant 8h30 pendant les vacances scolaires afin que le(s) repas ne soi(en)t pas comptabilisé(s). Cette demande vaut également pour les enfants ne venant que le soir après l'école (ou l'après-midi pendant les vacances scolaires).

En tout temps, il vous est possible de laisser un message sur le répondeur de l'UAPE. Pour des questions d'organisations, merci de nous avvertir dès que possible s'il y a un changement de planning, **y compris pour ce qui concerne la vie scolaire (sorties, promenades d'école, spectacles, etc)**. **L'école ne nous transmet pas les informations.**

❑ Les montres connectées : Dans le cadre de leur venue en Uape, nous estimons que les enfants n'ont en pas la nécessité. Lorsque vous nous confiez votre enfant, nous assurons ses besoins et son bien-être. Nous désirons également rester le principal interlocuteur si vous aviez besoin de parler à votre enfant. Dorénavant, si cela n'est pas une nécessité absolue, nous vous demandons de veillez à ce que votre enfant laisse sa montre à la maison. Si cela devait rester nécessaire, l'équipe éducative demandera à votre enfant de déposer sa montre connectée éteinte dans un espace sécurisé prévu à cet effet.

❑ Echange : Au maximum 1 fois par mois et dans le même mois, un jour de prise en charge peut être compensé par un autre de durée et de valeur équivalente à la condition qu'il y ait de la place pour le jour de remplacement demandé.

❑ Arrivée et départ : Les représentants légaux sont tenus de signaler l'arrivée et le départ de leur enfant à l'éducatrice. S'ils ne viennent pas récupérer leur enfant eux-mêmes, ils indiquent les personnes autorisées à le faire, à qui une pièce d'identité sera demandée. Une décharge sera demandée aux représentants légaux qui souhaitent que leur enfant fasse le trajet UAPE<->Domicile seul ou accompagné d'un enfant mineur.

❑ Devoirs : Des temps sont aménagés pour que les enfants qui le désirent puissent accomplir leurs tâches scolaires. Le suivi des devoirs reste de la responsabilité des parents.

❑ **Santé** : Les représentants légaux fournissent tous les renseignements utiles concernant l'état de santé de l'enfant (régimes alimentaires, allergies, maladies, suivi thérapeutique, etc). Ils avertissent si des médicaments ont été administrés à l'enfant ou s'ils doivent être administrés durant la journée. L'adulte apportera lui-même les médicaments à l'équipe éducative et renseignera sur la posologie. Les médicaments ne doivent en aucun cas être transporté par l'enfant. Prévoir une solution de secours pour l'enfant malade (Ex : Croix-Rouge Valais). Les éventuelles allergies alimentaires doivent être attestées par le pédiatre traitant via un formulaire officiel disponible dans les structures. Les maladies qui nécessitent une éviction sont les suivantes :

MALADIE	RETOUR DANS LA STRUCTURE
Angine strepto.	24 heures après la 1ère dose d'antibiotique
Bronchiolite	Si l'enfant est capable de participer pleinement aux activités proposées
Coqueluche	Dès le 6ème jour de traitement antibiotique
Conjonctivite	Accueil normal et certificat médical demandé si pas d'amélioration après 7 jours
Gastro-entérite	A l'arrêt des symptômes
Hépatite	Selon certificat médical
Poux	Accueil normal si traitement
Roséole	Si l'enfant est capable de participer pleinement aux activités proposées
Rougeole	Selon certificat médical
Rubéole	Selon certificat médical
Scarlatine	Retour possible après 24h de traitement antibiotique et si l'état de l'enfant le permet
Tuberculose	Selon certificat médical
Varicelle	Accueil normal si l'état général de l'enfant le permet

Le retour dans la structure est possible dans les délais inscrits ci-dessus uniquement si l'enfant n'a plus de fièvre.

❑ **Renouvellement** : Chaque année, les représentants légaux confirment la poursuite du contrat de leur enfant pour l'année suivante via le formulaire de renouvellement à retourner à la Direction d'ici au 31.03 au plus tard, faute de quoi le contrat est automatiquement résilié à l'échéance du 30.06. Les demandes de modification de fréquentation ainsi que les inscriptions tardives seront évaluées en fonction du taux de remplissage des structures.

❑ **Comportement** : Un enfant qui met en danger la sécurité de ses camarades, qui nuit gravement à la vie en communauté pourra ne plus être accueilli de manière définitive sur décision de la Direction.

AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER !